

# RÈGLEMENT PépitePitch 2025

## Structure organisatrice

**La Fondation FNEGE**, reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 15 mai 1968, dont le siège social est situé au 2 avenue Hoche 75008 PARIS.

Numéro SIREN 784 855 553, représentée par Valérie FOURCADE, Directrice exécutive.

La FNEGE accompagne le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) dans la mise en œuvre de sa politique en faveur de l'esprit d'entreprendre chez les étudiants. Son action est plus particulièrement focalisée sur l'animation du réseau Pépite France, en charge de développer le Statut National d'Étudiant-Entrepreneur et d'accompagner les jeunes entreprenants dans leur projet. La FNEGE met ses actions au service du réseau Pépite France sous la marque Pépite France, dont l'usage lui a été concédé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

## Article 1: Objectifs

Le jeu concours a pour ambition de promouvoir l'entrepreneuriat auprès des étudiants et jeunes diplômés en invitant les participants à soumettre un pitch. Qu'est-ce qu'un pitch?

Véritable exercice de synthèse et de communication, il s'agit d'une présentation succincte et convaincante de son projet entrepreneurial.

# Article 2 : Condition de participation

Le jeu concours mené par Pépite France représente la phase finale des jeux-concours PépitePitch menés en local au sein des Pépite. Seuls les lauréats désignés par les Pépite lors de leur finale locale (tenues entre octobre 2024 et avril 2025) ont accès au jeu concours Pépite France. Le jeu concours est gratuit, sans obligation d'achat, et est réservé aux résidents en France métropolitaine, Corse incluse.



## Article 3: Organisation

Ce concours se déroule en plusieurs phases :

#### Étape 1 : du 1er novembre 2024 au 30 avril 2025

Les Pépite participants organiseront le concours PépitePitch sur leur compte Instagram pour désigner un lauréat local.

Les informations de ces lauréats seront remontées par les Pépite à Pépite France pour sa participation au concours national

#### Étape 2 : demi-finale, courant mai 2025

Lors de cette étape, les pitchs vidéos issus des lauréats locaux seront publiés sous la forme de "Reel" sur le compte Instagram @pepitefrance en mai 2025. Les gagnants de cette étape seront déterminés par un vote du public sur un sondage publié en "story" en même temps que la publication des "Reel".

Les finalistes seront connus par une nouvelle publication en "story" en mai 2025.

#### Étape 3 : finale, le 3 juin 2025

Les finalistes seront invités à se rendre à Paris, le mardi **3 juin 2025**, pour défendre leurs pitchs devant le jury en présentiel.

Ces pitchs seront retransmis en live sur Instagram sur le compte @pepitefrance. Chaque finaliste disposera d'un temps de parole pour convaincre une dernière fois les participants de le désigner comme lauréat.

Les modalités de vote sont les mêmes que pour l'étape précédente pour le public, ce vote comptera pour 40% de la décision finale.

Le jury quant à lui attribuera un vote commun qui comptera pour 60% de la décision finale.

Le lauréat sera annoncé en direct et par une nouvelle publication en "story" le 3 juin 2025..

Pépite France ne saurait être tenu pour responsable en cas de non-délivrance des publications, en cas de défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau internet ou pour tout autre cas.

#### Article 4: Dotation

Le gagnant remportera un prix d'une valeur de 2000 (deux mille) euros, versé sur son compte bancaire.

Le gagnant sera invité à envoyer par message privé ses coordonnées bancaires, postales, adresses électroniques et téléphones de contact, ainsi que la confirmation de son acceptation du prix. Le gagnant disposera d'un délai de quinze jours à compter de l'annonce du gagnant pour confirmer son acceptation du prix et partager ses coordonnées.

## Article 5: Propriété Intellectuelle



Les participants autorisent Pépite France, pour les seules fins et dans les limites du présent règlement, ce à titre gracieux et non exclusif, et afin de lui permettre, dans le cadre de ses missions, d'assurer la diffusion des pitchs lauréats, à :

- Reproduire ou faire reproduire son pitch sans limitation de nombre, en tout ou en partie, par tous moyens et procédés, sur tous supports tant actuels que futurs, connus ou inconnus.
- Représenter ou faire représenter le pitch par tous moyens de diffusion et de communication actuel ou futur, connu ou inconnu, ainsi que par tout réseau de télécommunication.
- La présente autorisation est consentie pour le monde et pour une durée de 5 (cinq) ans à compter de la date à laquelle le pitch a été envoyé.
- La volonté de Pépite France est de valoriser le travail des participants et de leur permettre de voir leur travail édité, publié et/ou exposé à des fins non commerciales.

En aucun cas Pépite France ne perçoit de rémunération quand le pitch sera rendu public. Le participant garantit à Pépite France la jouissance pleine et entière, et libre de toute servitude, des droits concédés, et garantit Pépite France contre tout trouble ou revendication, éviction quelconque, et toute action en contrefaçon du fait des éléments fournis par lui dans le cadre de sa participation au concours.

### Article 6: Responsabilité

Pépite France prendra toutes les mesures nécessaires afin de faire respecter le présent règlement, mais ne pourra être tenu responsable si le présent concours devait être modifié, reporté, annulé même sans préavis, pour quelque raison que ce soit.

Pépite France se réserve la faculté d'interrompre le concours, d'en décaler la période de déroulement à tout moment et sans préavis.

Pépite France ne saurait être responsable des dommages résultant de la perte des données, des fichiers transmis. Il relève de la responsabilité des participants de conserver une copie durable de tout document transmis.

Pépite France ne saurait être responsable des dommages, de quelle nature que ce soit, occasionnés au Participant ou à toute autre personne physique ou morale dans le cadre du concours.

De même, Pépite France ne saurait être tenu responsable pour les éventuelles difficultés liées à la diffusion, à la télétransmission des pitchs.

Article 7: Fraude



Pépite France se réserve le droit, s'il y a lieu, d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes de toute sorte ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit et notamment de manière informatique ou manuelle dans le cadre de la participation ou de la détermination des pitchs sélectionnés.

En cas de violation directe ou indirecte du présent règlement par un participant, Pépite France pourra exclure le ou les dits participants sans aucun préavis ni justificatif sans qu'il puisse revendiquer quoi que ce soit.

## Article 8 : Publicité et Promotion des Gagnants

Pépite France se réserve le droit d'utiliser les noms des participants et des gagnants sans aucune contrepartie.

Le participant autorise, en participant à ce jeu concours, Pépite France à reproduire, représenter, utiliser et diffuser les pitchs vidéo sur ses réseaux sociaux. Le participant reconnaît que la transmission de ces droits ne donnera lieu au versement d'aucune indemnité ni contrepartie.

Dans le cas où un gagnant ne le souhaiterait pas, il devra le stipuler par écrit dans le message envoyé à l'équipe en charge de la page Instagram de Pépite France @pepitefrance lors de la confirmation d'acceptation de son gain.

## Article 9 : Données personnelles

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 sur la protection des données personnelles et de la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les participants à ce concours reconnaissent avoir été informés de la finalité de la collecte, du traitement effectué, de la durée de conservation de leurs données et des droits dont ils bénéficient, à savoir un droit d'accès, d'opposition pour motifs légitimes, de rectification, de limitation, de portabilité et d'effacement des données qui les concernent. Toutes ces informations figurent sur le site internet pepite-france.fr.

Pour exercer leurs droits, la demande peut être adressée à tout moment en joignant la copie d'une pièce d'identité en cours de validité soit :

- par courrier à l'adresse suivante : FNEGE / Pépite France, 2 avenue Hoche, 75008 Paris
- par le biais d'un courrier électronique adressé à l'adresse contactpepite@fnege.fr

#### Article 10: Charte de modération

Pépite France se réserve le droit d'exclure du concours les pitchs dont le contenu :

• présente un caractère injurieux (expression offensante, insulte, mépris, racisme, antisémitisme, xénophobie) ou diffamatoire



- porte atteinte à l'honneur, la dignité ou le respect d'une personne physique ou morale
- est susceptible de heurter le jeune public
- incite à la violence, à la haine ou à la discrimination (jugée sur l'origine, l'appartenance religieuse ou autre).
- présente un caractère obscène, pornographique ou pédophile
- porte atteinte aux droits de la personnalité, droits d'auteur, droits d'image, droits voisins ou droits des marques

En outre, Pépite France se réserve le droit d'exclure tout pitch sans rapport direct avec la thématique du concours (publicité, spam, petites annonces, vente, lien vers d'autres sites, incitation au piratage) ou comportant des textes ou titres incompréhensibles ou illisibles. Enfin, les pitchs présentant des données personnelles, telles qu'un numéro de téléphone, seront également exclus.

Les participants au jeu concours s'engagent à respecter le présent règlement ainsi que les conditions des réseaux Instagram.

Le règlement du concours est déposé à la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3. Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de la société organisatrice.

La société organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler son opération à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le règlement modifié par avenant(s), sera déposé, le cas échéant à la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3.